

013 383

2^e MARS 2003 A
2947

A.R.E.N.A.

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : 13, allée des Mousquetaires – Parc de Tréville
91070 Bondoufle
434 657 961 RCS Evry

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2002**

L'an deux mil deux,
Le trente et un décembre, à neuf heures,

Les associés de A.R.E.N.A., société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros divisé en 15.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hans-Joachim Hoewner, en sa qualité de Président.

Le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée, réunissant l'intégralité des actions de la Société, est déclarée régulièrement constituée et, en conséquence, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du conseil d'administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des projets de résolutions.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Non renouvellement du mandat du président et nomination d'un nouveau président ;
- pouvoir en vue des formalités ;
- questions diverses.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

B



Enfin, Monsieur le Président demande aux associés s'ils souhaitent poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, réunissant la totalité des associés, reconnaît avoir été régulièrement convoquée et avoir eu à sa disposition, pendant la période précédant l'Assemblée, toutes les pièces et documents dont la communication est prévue par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de l'expiration du mandat de président de Monsieur Hans Joachim Hoewner ce jour et décide de ne pas renouveler ce mandat.

L'Assemblée Générale donne quitus entier de son mandat à Monsieur Hans Joachim Hoewner jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, pour remplacer Monsieur Hans Joachim Hoewner, de nommer en qualité de nouveau président, pour une durée de deux années expirant le 31 décembre 2004 :

Monsieur Boris Blache
Né le 21 septembre 1959 à Monaco
De nationalité française
Demeurant 10, rue du Pas de Veau – 77590 Chartrettes

Monsieur Boris Blache exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Boris Blache déclare accepter ces fonctions de président et déclare qu'il n'encourt aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, aucune mesure ou disposition quelconque susceptibles de lui interdire l'exercice des fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

B



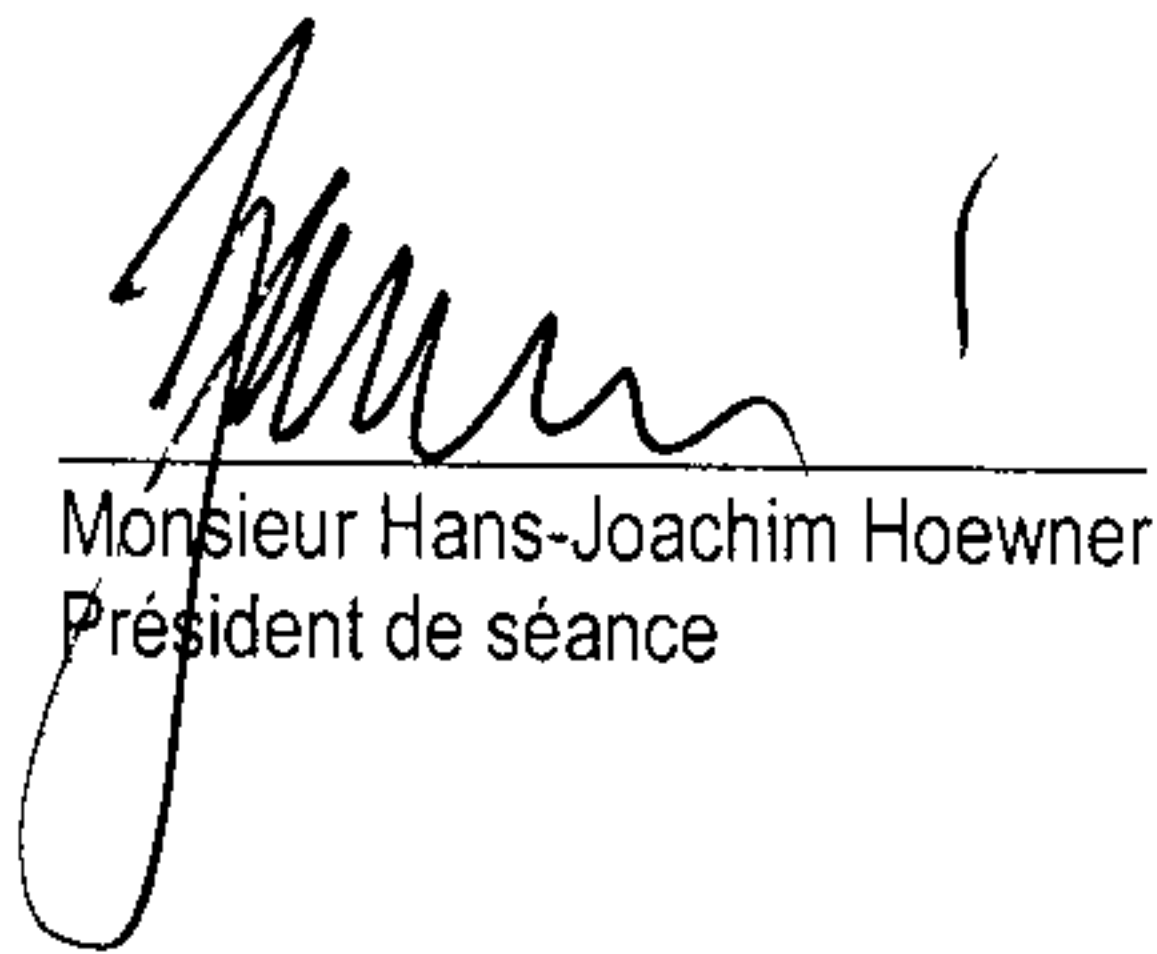
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou copie des présentes pour effectuer tous dépôts ou formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le président de séance et le nouveau président, après lecture.



Monsieur Hans-Joachim Hoewner
Président de séance



Monsieur Boris Blache
« Aux fins d'acceptation des fonctions de président »

A.R.E.N.A.

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : 13, allée des Mousquetaires – Parc de Tréville
91070 Bondoufle
434 657 961 RCS Evry

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2002**

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de vous demander de décider le non renouvellement du mandat du président de la Société et en conséquence, de nommer un nouveau président.

Nous vous indiquons en effet, que conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le président de la Société est nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée de deux ans.

Monsieur Hans Joachim Hoewner a été nommé aux termes de l'article 32 des statuts, pour une durée de deux années, expirant le 31 décembre 2002.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir prendre acte de l'expiration de son mandat, de ne pas le renouveler et de désigner en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée de deux ans expirant le 31 décembre 2004, Monsieur Boris Blache. Monsieur Blache est né le 21 septembre 1959 à Monaco, il demeure 10, rue du Pas de Veau – 77590 Chartrettes.

Monsieur Boris Blache exercera ses fonctions conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions proposées.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A.R.E.N.A.

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : 13, allée des Mousquetaires – Parc de Tréville
91070 Bondoufle
434 657 961 RCS Evry

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2002**

L'an deux mil deux,
Le vingt-trois décembre, à dix heures,

Le Conseil d'Administration de la société A.R.E.N.A. s'est réuni au siège social, sur convocation faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Hans Joachim Hoewner, président de la Société et administrateur représentant HAGEBAU,
- Monsieur Boris Blache, administrateur représentant ITM ENTREPRISES SA,
- Monsieur Jean-Pierre Meunier, administrateur représentant ITM ENTREPRISES SA,

Le Conseil, réunissant la présence effective d'au moins un des administrateurs représentant respectivement chacun des associés, peut, en conséquence, valablement délibérer.

Monsieur Hans Joachim Hoewner préside la séance.

Monsieur Boris Blache remplit les fonctions de Secrétaire.

La société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes, dûment convoquée, n'assiste pas à la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur la proposition de nomination d'un nouveau président de la Société.

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Le président indique en effet que, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le président de la Société est nommé pour une durée de deux ans par l'assemblée générale des associés.

Il rappelle ensuite qu'il a lui-même été nommé, aux termes des dispositions de l'article 32 des statuts, pour une durée expirant le 31 décembre 2002, et propose de nommer en vue de son remplacement, Monsieur Boris Blache, pour une durée de deux ans.

B

MM

hu

Après délibération, le conseil d'administration approuve à l'unanimité ces propositions, Monsieur Boris Blache n'ayant pas pris part au vote, et décide de convoquer une assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur ladite proposition.

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration décide, au vu de ce qui précède, de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 31 décembre 2002, au siège social, à 9 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

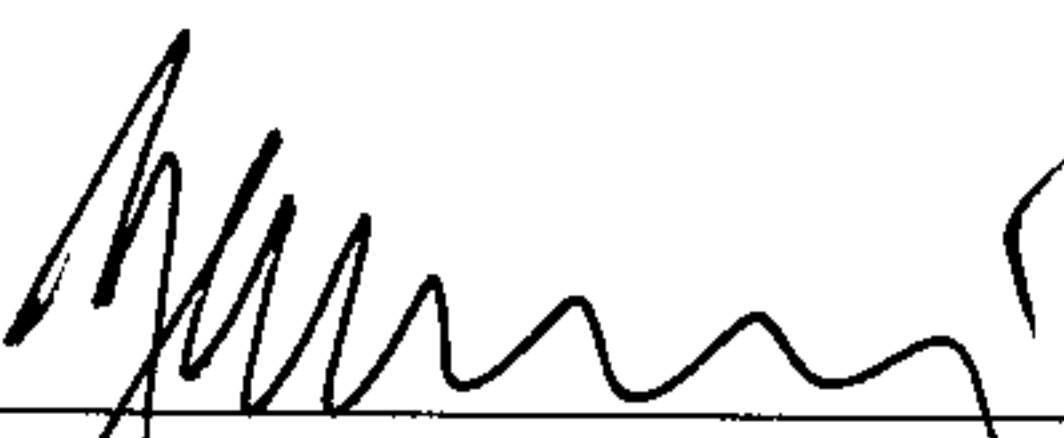
- Non renouvellement du mandat du président et nomination d'un nouveau président ;
- pouvoir en vue des formalités ;
- questions diverses

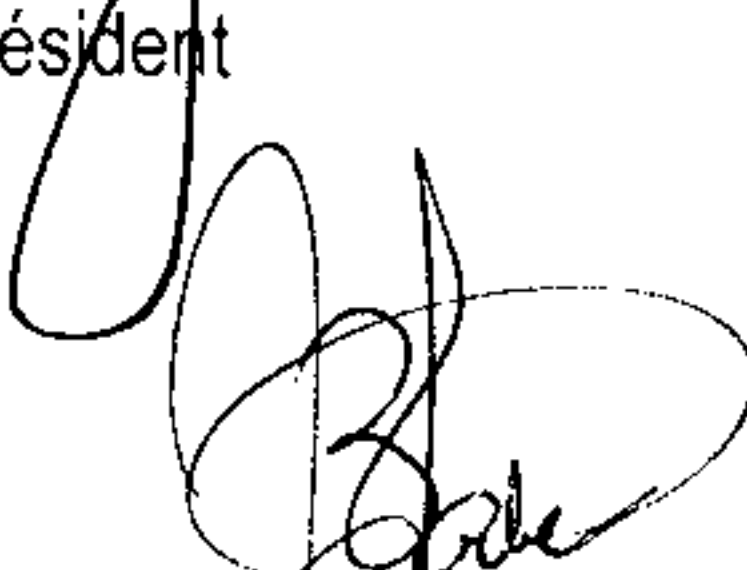
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJETS DE RESOLUTIONS

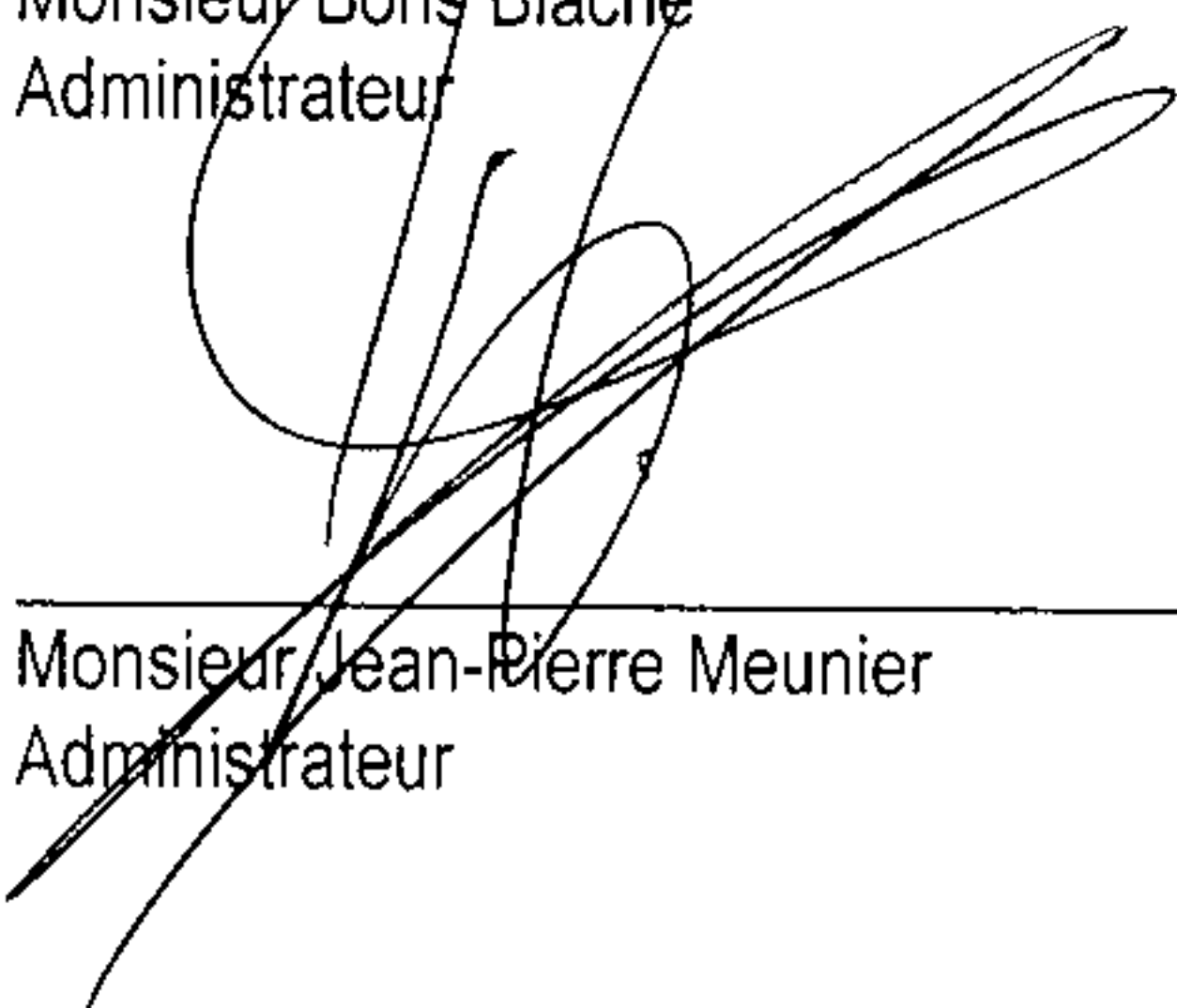
Le conseil arrête à l'unanimité les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée générale ordinaire ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les administrateurs présents.



Monsieur Hans-Joachim Hoewner
Président

Monsieur Boris Blache
Administrateur

Monsieur Jean-Pierre Meunier
Administrateur